

PAR BUREAU

dans la commune ⁽³⁾

NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS A CHAQUE LISTE DE CANDIDATS														
<small>(mentionner les nom et prénom de chaque candidat tête de liste dans l'ordre figurant sur la liste arrêtée par le ministère de l'intérieur)</small>														
40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54

⁽³⁾ Le terme « commune » renvoie aux termes « circonscription territoriale » dans les îles de Wallis et Futuna et « collectivité » à Saint-Martin et Saint-Barthélemy.